

MINISTERE DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

N°001/MEFCP.DIRCAB.STP



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 15 JAN 2013

RAPPORT DE L'ATELIER DE BOALI SUR L'ELABORATION DES PROCEDURES
OPERATIONNELLES STANDARDS POUR LA VERIFICATION DE BOIS EN
CENTRAFRIQUE DANS LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV UE- RCA

Dans la mise en œuvre de l'APV FLEGT UE – RCA, un atelier de travail organisé par le Secrétariat Technique Permanent (STP) avec l'appui du Fonds Mondial pour la Nature WWF, s'est tenu du mardi 04 au vendredi 07 décembre 2012, dans la salle de conférence **Faustin NTELNOUMBI** de l'hôtel d'ONG Etodivi à Boali.

La tenue de cet atelier visait deux objectifs :

- L'élaboration des procédures opérationnelles standards (POS) pour la vérification de la légalité du bois issu des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) et,
- Ainsi que l'examen de la première mouture des Termes de Références (TdRs) du système de vérification de la légalité (SVL) du bois produit en Centrafrique, documents soumis par European Forest Institut (EFI) dans le cadre de son appui à la mise en œuvre de l'APV en RCA.

Les participants à cet atelier étaient issus de différentes entités de l'administration en charge des forêts impliquées dans la vérification du bois produit en Centrafrique. Il s'agit de :

- Inspection Centrale en matière des eaux et forêts,
- Centre de Données Forestières,
- Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières,
- Auxquelles se sont ajoutés l'équipe du Secrétariat Technique Permanent, le Facilitateur du processus FLEGT en RCA, ainsi que le Chargé de Programme Forêt du WWF (Voir liste des participants en annexe).

La cérémonie d'ouverture des travaux était présidée par Monsieur **Joseph Désiré MBANGOLLO**, Expert National, Secrétaire Technique Permanent APV-FLEGT.

Dans son allocution, il a tenu d'abord souhaiter la bienvenue aux participants et rappelé l'évolution du processus de l'APV-FLEGT depuis son paraphe le 21 Décembre 2010 à Bangui, sa signature le 28 Novembre 2011 à Bruxelles, son adoption par l'Assemblée Nationale Centrafricaine, jusqu'à son acceptation et sa ratification le 19 Décembre 2011 par le Chef de l'Etat. Il a également remercié les partenaires au développement entre autres le Fonds Mondial pour la Nature, le WWF pour leurs contributions multiformes à ce processus.

Un présidium a été mis en place pour conduire les travaux de l'atelier et se présente comme suit :

Président : M. Albert GANDOKO, Expert National en matière de Légalité APV- FLEGT;

Rapporteur : M. Saint Nazaire Mathurin FOLLOT, Chef de service Assistant Administratif et financier APV- FLEGT ;

Après l'installation du bureau, les travaux ont débuté par l'adoption de l'agenda de la journée suivie d'un rappel du contexte fait par le Facilitateur du processus FLEGT, puis de l'adoption de la méthodologie de travail.

Les travaux se sont déroulés selon la chronologie suivante :

Journée du 04 décembre 2012

Les discussions ont porté sur les procédures de vérification de la légalité de l'entreprise et sur les procédures de vérifications des opérations sur les segments suivants de la chaîne de traçabilité:

- Inventaire d'exploitation
- Exploitation
- Abattage
- Débardage
- tronçonnage

Journée du 05 Décembre 2012

A la reprise des travaux, un bref compte rendu de la première journée a été présenté et adopté avec amendements.

Le programme de la journée a consisté à dérouler la suite des procédures opérationnelles standards du SVL relatives à la vérification des opérations pour les aspects suivants :

- Parc à bois central
- Parc entrée usine de transformation
- Transformation
- Procédures d'exportation d'une cargaison : structure de sécurisation des recettes d'exportation de l'Etat
- Suivi cargaison
- Bois en transit

- Bois importé
- Bois acheté à une société de la place.

Dans l'après midi, les travaux ont repris avec l'examen des TdR du SVL. Compte tenu des difficultés rencontrées liées à la remise séance tenante des dits documents, le Facilitateur a fait une proposition de renvoyer l'examen de ces TdRs au lendemain. Cette proposition a été approuvée par la plénière.

Journée du 06 Décembre 2012

Au démarrage des travaux, un bref résumé des activités de la veille a été présenté par le rapporteur. Il s'en est suivi de la mise en place d'une méthodologie de travail qui a consisté à l'amendement de la table des matières et à la rédaction à nouveau de chaque partie correspondante, en puisant éventuellement les éléments pertinents dans le document soumis par EFI.

Le développement des travaux de ces TdRs s'est poursuivi tout l'après midi.

Les points relatifs au suivi évaluation, à l'annexe I (exigences du projet) et à l'annexe II (exigences du logiciel de la traçabilité) ont été également examinés.

Journée du 07 Décembre 2012

Cette journée a été réservée exclusivement réservée à la poursuite de l'examen de TDRs du contexte d'appel d'offre du prestataire de service du SVL, puis à la relecture et l'adoption des documents.

Notons que le Secrétariat Technique Permanent et la Facilitation ont été mandatés par la plénière pour faire la mise en forme définitive des documents examinés et traités.

Les travaux ont pris fin ce jour à 13 heures.

Le Secrétaire Technique Permanent APV-FLEGT

